

MODE D'EMPLOI
INSTRUCTIONS POUR L'ENTRETIEN
INSTRUCTIONS POUR LES EXAMENS PERIODIQUES
FICHE D'IDENTIFICATION
DESCRIPTION DE L'EPI

Généralités

Le SYAM est un dispositif d'ancrage temporaire et transportable, permettant d'attacher un ou plusieurs EPI compatibles entre eux ce qui permet d'éviter les risques de chutes de hauteur.

Le SYAM et le SYAM+ SP sont des systèmes d'ancrage conformes à la norme EN 795 Type B

Le SYAM est un dispositif de sécurisation du travail en hauteur devant une porte, un balcon, un rebord de fenêtre en raison de la hauteur à laquelle elle se trouve au-dessus du sol.

Potentiellement utilisable par :

- l'opérateur réparant un volet roulant défectueux, approvisionnant un chantier, installant un ouvrage proche de l'extérieur ou à l'extérieur.
 - l'opérateur lavant les vitres, installant un appareillage sur une façade extérieure, l'opérateur intervenant à l'extérieur.
 - tous les opérateurs devant effectuer une intervention en hauteur ne permettant pas l'utilisation d'un échafaudage ou d'une nacelle... Liste non exhaustive.
- Le SYAM est un dispositif non dégradant pour le local dans lequel on l'installe, avec une grande liberté de choix du site d'installation.

Contacts

SYAM – West Park – 21 rue de l'Industrie – 69530 BRIGNAIS
TEL : 04.72.31.75.33 - FAX : 04.72.31.11.79 - contact@syam.fr

Nom et adresse de l'organisme notifié ayant réalisé l'examen UE de type :
APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France

Consignes prioritaires

Avertissement

Conditions médicales.

Compte tenu des risques encourus lors d'activités en hauteur, il est nécessaire de rappeler que seuls des individus en parfait état de santé et en bonne condition physique peuvent intervenir. Ces travaux exigent une grande vigilance, sont donc exclus les sujets aux vertiges, ceux qui appréhendent le vide, qui sont sous traitements médicaux à base de tranquillisants ou sous l'emprise d'alcool ou de drogues. Dans le doute n'intervenir qu'après avis médical.

En cas de chute, il est important de pouvoir garder tous ses moyens, d'éviter toute panique afin de limiter au mieux les conséquences désagréables et éviter tout « sur-accident ».

Formation/Compétence : Cet appareil ne doit être utilisé que par une personne compétente et formée. Il est impératif de connaître et de respecter les indications du mode d'emploi.

Plan de sauvetage : Avant chaque intervention, un plan de sauvetage doit être mis en place afin de permettre à chacun de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail. Une personne en risque de chute ne doit jamais rester seule. Son entourage doit pouvoir assurer son sauvetage sans perte de temps ni « sur-accident ». Il est préconisé d'avoir un dispositif supplémentaire en parfait état de fonctionnement pour un éventuel secours urgent.

Utilisation de l'équipement :

Le matériel ne doit être utilisé que pour l'usage pour lequel il est prévu, en aucun cas il ne doit être transformé ou détourné de sa fonction initiale.

Cet équipement est un équipement de protection individuelle, il n'est pas destiné au levage de charges.

Il est préférable de l'attribuer à une seule personne afin d'en assurer un meilleur suivi.

Il est impératif de vérifier la compatibilité des différents articles adjoints pour composer l'équipement de sécurité : harnais, antichute, connecteurs...Le SYAM est utilisé en tant que partie d'un système antichute. L'utilisateur doit être équipé de systèmes permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN.

La charge maximale susceptible d'être transmise en service est de 7,6 kN

Un harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il est permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes. Attacher le connecteur EN 362 sur le point antichute marqué d'un A (ou les points sternaux antichute marqué A/2) du harnais d'antichute EN361.

Avant chaque utilisation doit être effectué un examen visuel de l'ensemble composant l'équipement : SYAM, antichute, connecteurs, harnais...

Dans un système d'arrêt des chutes, il est essentiel, pour des raisons de sécurité, de vérifier que l'espace libre requis sous l'utilisateur (tirant d'air) est au moins égal à la distance préconisée par le fabricant. Dans le cas du SYAM et du SYAM+SP le tirant d'air dépend uniquement du système antichute associé au SYAM (voir notice de l'équipement) sur le lieu de travail. Cet espace libre est à vérifier avant chaque utilisation de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni présence d'autre obstacle sur la trajectoire de la chute.

Quand l'appareil a arrêté une chute ou si sa sécurité est mise en doute, sa révision est obligatoire. Dans tous les cas, il convient de retirer le SYAM de la circulation et de ne plus l'utiliser avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Le marquage  confirme que le SYAM et le SYAM+ SP peuvent être utilisés par une personne (EN 795 : 2012) ou deux personnes (selon TS 16415 : 2013 hors notification CE).

Examen avant utilisation

Avant chaque utilisation :

- . Vérifier qu'il n'y ait pas de déformation des éléments (tubes...) composant le SYAM et le SYAM+ SP. Vérification du tube sur lequel coulisse la poignée. Celui-ci ne doit pas présenter de signe d'usure. En cas d'usure, celui-ci devra être remplacé avant l'utilisation.
- . Vérifier la bonne mise en place des vis du SYAM et du SYAM+ SP, la présence du câble monté sur anneau.
- . Vérifier l'état et la bonne mise en place des goupilles sur le SYAM et le SYAM+ SP.
- . Vérifier les conditions d'installation du système (voir chapitre notice de montage et consignes prioritaires, pages 3 à 8)
- . Vérifier la verticalité du système.
- . Vérifier que les patins soient en contact parfait avec leur surface d'appui.
- . Vérifier l'état des équipements associés, harnais, antichutes, connecteurs...
- . Vérifier que la corde, la drisse ou l'antichute ne fassent pas le tour du pied.
- . Vérifier que la corde ou l'antichute travaille en permanence entre le pied et les patins en appui au mur (voir pages 6 à 8).

Installation

Le SYAM peut être utilisé sans le SYAM+ SP mais le SYAM+ SP **ne peut pas être utilisé sans le SYAM.**

Le SYAM et le SYAM+ SP doivent être obligatoirement reliés entre eux au moyen de deux connecteurs normés EN 362 et de la liaison souple réglable en longueur normée EN 795 type B fourni avec le SYAM+ SP.

Avant toute utilisation de ces produits, lire attentivement cette notice et la conserver soigneusement.

1. Si vous devez confier le matériel à un personnel salarié ou assimilé, conformez-vous à la réglementation du travail applicable.
2. L'objet de cette formation doit comprendre la procédure de montage du SYAM et du SYAM+ SP, ainsi qu'une démonstration de mise en place et d'utilisation du SYAM et du SYAM+ SP, sur un système complet en situation d'utilisation, et dans des conditions de sécurité.
3. Se conformer strictement aux prescriptions de la notice.
4. Avant l'utilisation du SYAM et du SYAM+ SP, l'utilisateur ou l'autorité responsable de sa sécurité, devra avoir vérifié la solidité des supports.
5. Le SYAM et le SYAM+ SP, doivent être montés exclusivement sur des supports permettant de résister à des efforts supérieurs à 12kN pour le point d'appui au sol sous le patin du SYAM. Au mur, derrière les deux patins muraux du SYAM, les points d'appui doivent résister à des efforts supérieurs à 3,5kN.
6. Le SYAM doit être monté exclusivement sur des supports permettant le contact complet des patins sur leur surface d'appui.
7. Seul le point d'ancrage de couleur orange situé en haut du SYAM résistant à une force supérieure à 12 kN doit être utilisé pour raccorder les systèmes associés et compatibles avec le SYAM. Le SYAM+ SP ne doivent pas être utilisés comme ancrage mais comme dérivation de l'ancrage orange du SYAM.
8. Le non-respect de ces exigences peut mettre en danger la vie de l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur ou à son employeur de repérer les supports d'appui afin d'éviter toute erreur à ce sujet.
9. Il est recommandé d'utiliser le SYAM+ SP, si l'opérateur est amené à travailler à un étage inférieur à celui du lieu d'installation du SYAM. En aucun cas, la corde ou le câble ne doivent frotter sur le rebord de la baie, ce qui aurait pour conséquence une usure prématurée de ces dispositifs ou entraîner leur rupture.
10. Le SYAM et le SYAM+ SP, peuvent être utilisés pour effectuer du travail en suspension le long d'une façade s'ils sont associés entre eux de façon à éviter les frottements comme expliqué ci-dessus.
11. Il est essentiel pour la sécurité que le SYAM et le SYAM+ SP, soient toujours positionnés correctement et que le travail soit effectué de manière à interdire le risque de chutes (la drisse de maintien au poste de travail équipée du dispositif de maintien au poste de travail doit toujours être en légère tension).
12. Le SYAM et le SYAM+ SP, sont utilisables dans toutes les conditions de météorologie et de température sauf si ces dernières risquent d'altérer leur fonctionnement notamment en cas de risque de gel des composants entre eux s'ils sont soumis aux intempéries, températures négatives.
13. Le SYAM et le SYAM+ SP, sont des composants métalliques donc très conducteurs électriquement, par conséquent toute utilisation du SYAM et du SYAM+ SP en milieu électrique ou proche de source électrique (ligne, transformateur...) doit faire l'objet d'une étude par une personne habilitée à intervenir dans ce type de milieu avant installation. Toutes les précautions devront être prises de façon à éviter tout risque d'accident électrique.

Contre-indications d'emploi

-Ne pas entourer la corde autour du pied du SYAM.

Il est interdit :

- d'utiliser le SYAM et le SYAM+ SP, lorsque l'opérateur est situé plus haut que le point d'ancrage orange ;
- d'utiliser le SYAM et de sortir de l'espace compris entre le pied et les patins situés en appui contre le mur (risque de basculement du SYAM). Voir aussi pages 6 à 8 ;
- d'utiliser un autre point d'ancrage que l'anneau de couleur orange situé en haut du SYAM résistant à une force supérieure à 12 kN ;
- de relier plus de deux personnes au SYAM et au SYAM+ SP ;
- d'utiliser le SYAM et le SYAM+ SP, lorsque le plafond ne peut supporter l'effort du ressort (plafond tendu en tissu PVC ou autre) ou lorsqu'il n'y a pas de plafond ;
- de retourner le SYAM et le SYAM+SP, pour l'utiliser à l'envers (danger de mort) ;
- d'utiliser un appareil ayant arrêté une chute, sans que cet appareil ait été vérifié par le fabricant ou un réparateur agréé par le fabricant ;
- d'utiliser le SYAM et le SYAM+SP, pour un autre usage que celui du modèle prévu. Ces équipements ne sont pas destinés au levage de charges.
- d'utiliser le SYAM et le SYAM+SP, ou un équipement associé présentant des défauts visibles de détérioration ;
- d'utiliser le SYAM et le SYAM+SP, pendant une période supérieure à un an sans avoir fait procéder à sa vérification par le fabricant ou un réparateur agréé par le fabricant.

Ne jamais sauter d'un escabeau ou du rebord d'une fenêtre pour rejoindre l'intérieur du lieu d'intervention en étant retenu par un bloqueur ou un stop chute. Cela pourrait avoir pour conséquence de faire basculer le SYAM si l'opérateur se retrouvait alors en tension sur le bloqueur ou le stop chute.

Nettoyage - Entretien

Un entretien régulier sera effectué par l'utilisateur. En plus des examens décrits au chapitre « Examen avant utilisation », le SYAM et le SYAM+SP, peuvent être nettoyés avec un chiffon humide.

Ne pas utiliser de détergent, diluant, solvant ou autre produit chimique qui seraient susceptibles de nuire à la résistance du SYAM et du SYAM+SP.

Lorsque l'équipement SYAM ou SYAM+SP est mouillé lors de son utilisation ou de son nettoyage, il doit sécher naturellement et être maintenu à l'écart de toute chaleur directe.

Toute intervention de démontage, et à plus forte raison de modification de l'appareil est interdite. La révision et/ou l'échange de pièces ne peut être pratiqué que par le fabricant ou par un centre de réparation agréé par celui-ci et conformément au manuel technique. La remise en service de l'équipement ne se fera que par un accord écrit du fabricant ou du centre de réparation.

Transport – stockage

Lors des transferts de matériel ou de stockage, protéger le SYAM et le SYAM+SP des chocs, coups, qui pourraient l'endommager et nuire à ses performances. Le sac est une bonne protection.

Le SYAM et le SYAM+SP doivent être stockés dans le sac de rangement fourni lors de l'achat, dans un endroit à l'abri des chocs et chutes éventuelles. Ne rien stocker sur le SYAM et le SYAM+SP. Le SYAM et le SYAM+SP peuvent être stockés verticalement ou horizontalement.

Durée de vie du produit

Le SYAM et le SYAM+ SP, sont conçus pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite. Certaines ambiances particulièrement agressives, marines, siliceuses, chimiques peuvent réduire la durée de vie des équipements. Dans ces cas une attention particulière doit être apportée à la protection et aux contrôles avant utilisation. Le contrôle annuel obligatoire validera le fonctionnement correct du SYAM et/ou du SYAM+SP et son maintien en service qui ne se fera que par un accord écrit du fabricant ou de son représentant. Au regard de ce qui précède, la durée de vie des produits est de dix ans.

La présente notice doit être conservée en bon état, jusqu'à mise hors service de l'appareil et être tenue à disposition de tout opérateur.

Les étiquettes de marquage doivent être présentes et lisibles pendant toute la durée de vie des équipements.

Tout SYAM ou SYAM+ SP, retiré définitivement d'utilisation doit être détruit ou mis définitivement hors d'accès, pour éviter qu'il ne soit utilisé par mégarde.

Revente hors du pays de destination

Dans le cas où l'appareil initialement vendu dans un premier pays et revendu dans un autre pays ne pratiquant pas la même langue, il sera nécessaire de contacter le fabricant ou l'agent agréé pour obtenir un mode d'emploi et toute instruction relative à l'entretien, aux examens périodiques et aux réparations dans la langue de cet autre pays.

Examens périodiques

Le SYAM est un appareil de sécurité, la fiabilité de son fonctionnement exige des examens périodiques pour assurer le maintien de son efficacité et de sa résistance. L'examen périodique est obligatoire une fois par an. Cette fréquence doit être raccourcie dans le cas d'utilisation intensive ou en environnement difficile. Ces examens périodiques ne peuvent être effectués que par le fabricant ou par un centre de réparation agréé par celui-ci et conformément au manuel technique. Le SYAM porte un marquage permettant d'indiquer la date de la prochaine vérification périodique. Le dateur est situé sur l'ancrage orange du SYAM et sur la partie supérieure du et du SYAM+ SP.

Accessoires utilisables et pièces de rechange : patins de murs, patins de sol et de plafond, tous les tubes, coiffes de protection.

Conformité de l'équipement

La société SYAM, West Park, 21 rue de l'Industrie, 69530 BRIGNAIS, déclare, par la présente, que les équipements de sécurité décrits dans cette notice, sont conformes aux dispositions du Règlement (UE) 2016/425, sont identiques aux EPI ayant fait l'objet des attestations d'examens de type délivrées par :

APAVE SUDEUROPE SAS - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France et testés selon la norme EN 795 TYPE B ;

Les déclarations UE de conformité peuvent être consultées sur directement sur notre site internet : www.syam.fr.

Sont soumis à la procédure visée par le module C2 selon le règlement (UE) 2016/425, sous le contrôle de l'organisme notifié ci-dessus.

Toute entreprise confiant un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur à un personnel salarié ou assimilé doit appliquer la réglementation du travail.

Dans l'Union Européenne, ces appareils doivent faire l'objet d'une vérification périodique, en conformité avec le règlement (UE) 2016/425 (au moins annuellement par SYAM ou par un réparateur agréé SYAM).

Marquage

MARQUAGE du SYAM : les 3 étiquettes situées sur l'ancrage orange doivent être présentes et lisibles pendant toute la durée de vie des équipements :

Le SYAM peut être utilisé par une personne (EN 795 : 2012) ou deux personnes (selon TS 16415 : 2013 hors notification CE).

CE 0082 (le marquage « CE » qui indique que l'équipement répond aux exigences du Règlement EPI (UE) 2016/425, 0082 indique le numéro de l'organisme notifié N°0082 : APAVE SUD EUROPE SAS – CS 60193 – 13322

MARSEILLE CEDEX 16 – France en charge du contrôle de production (module C2).

Normes de référence et année de parution		Nom du produit	Dateur de contrôle mois année		Marque commerciale 	Le SYAM peut être utilisé par une personne ou deux personnes (selon TS 16415 : 2013 hors notification CE).
Identification de l'organisme notifié intervenant pour le contrôle C2		Lire la notice avant utilisation	Mois de production			
Année de production						

MARQUAGE du SYAM + SP : sur les 3 étiquettes en partie haute du SYAM + SP.

Le SYAM + SP peut être utilisé par une personne (EN 795 : 2012) ou deux personnes (selon TS 16415 : 2013 hors notification CE).

Nom du produit			Année et mois de production Site web du fabricant Numéro de série	Dateur de contrôle Mois Année 	Marque commerciale 	Le SYAM + SP peut être utilisé par une personne ou deux personnes (selon TS 16415 : 2013 hors notification CE).			
Lire la notice avant utilisation	réf : SYAM+SP 2019/01								Nom et adresse du fabricant
Normes de référence	EN 795 : 2012 Type B - www.syam.fr								

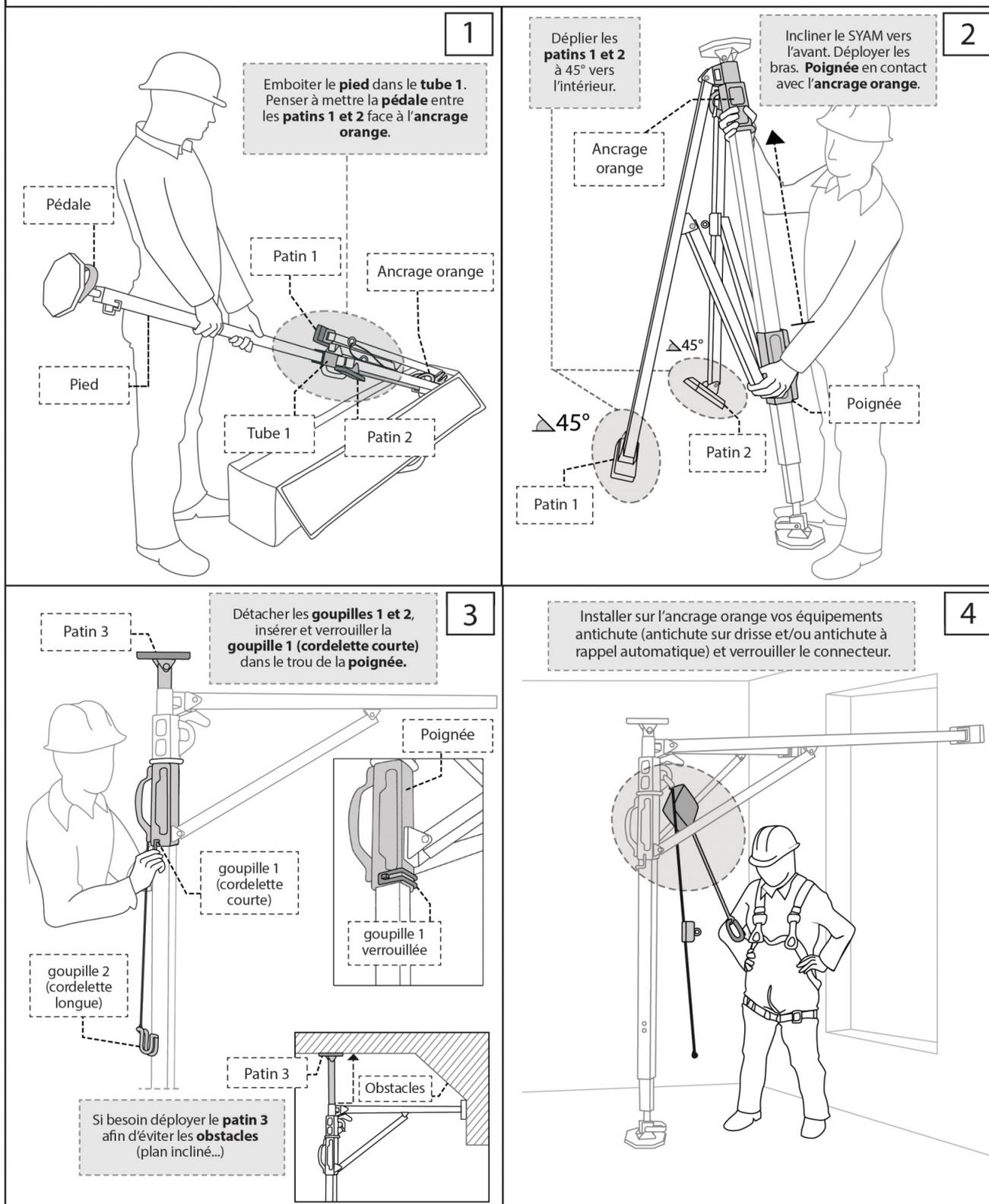
Montage du SYAM

Pour les hauteurs inférieures à 2,65m, voir les schémas 1 à 7, pages 3 et 4.

Pour les hauteurs supérieures à 2,65m voir les schémas 1 bis à 5 bis, pages 4 et 5.

Les consignes de sécurité et de rangement doivent toujours être respectées (voir pages 6 et 8).

Pour les hauteurs inférieures à 2,65m.



5

Avancer le **pied**.

Mettre et maintenir les **patins 1 et 2** en contact avec le mur et le plafond.

6

Redresser le **SYAM**.

Maintenir les **patins 1, 2 et 3** en contact avec le plafond.

7

Avec le **pied** comprimer la **pédale** , insérer et verrouiller la **goupille 2** (cordelette longue) dans le trou disponible du **tube 1** .

Si aucun trou n'est disponible en haut du **pied** , sortir le **patin 3** pour augmenter la hauteur du SYAM.

Vérifier la verticalité du SYAM.

Pour les hauteurs supérieures à 2,65m.

1 bis

Déplier le **SYAM**.

Trou 1: hauteur maxi 3,6 m

Trou 2: hauteur maxi 3,78 m

Goupille 1 (cordelette courte)

Goupille 2 (cordelette longue)

Insérer la **goupille 1** (cordelette courte).

Verrouiller la **goupille 1** .

2 bis

Emboîter le **pied** dans le **prolongateur** . Verrouiller la **goupille 1** .

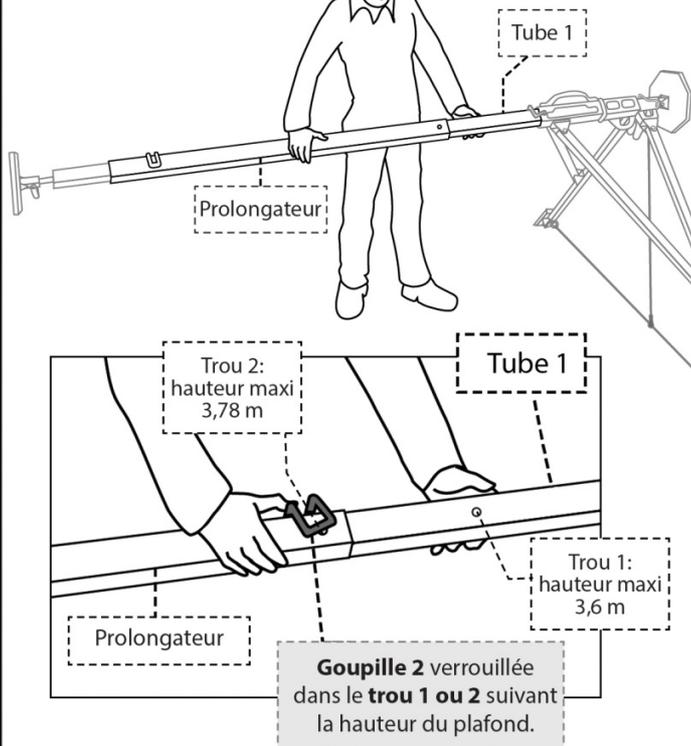
Pied

Goupille

Prolongateur

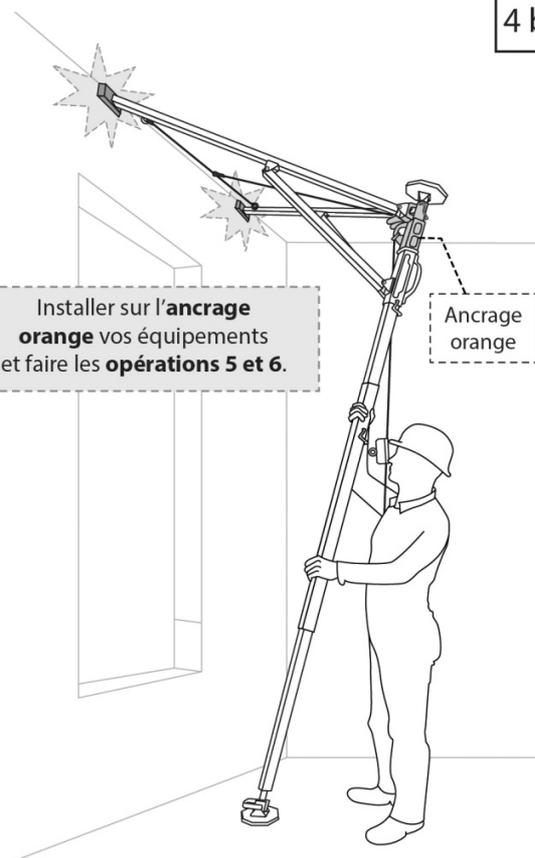
3 bis

Emboîter le **prolongateur** dans le **tube 1**.



4 bis

Installer sur l'**ancrage orange** vos équipements et faire les **opérations 5 et 6**.

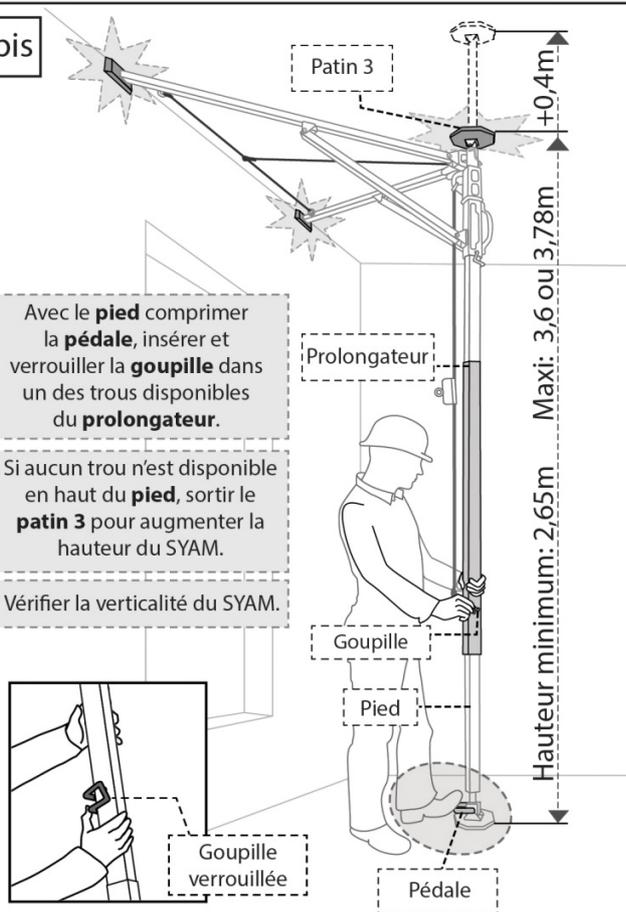


5 bis

Avec le **pied** comprimer la **pédale** , insérer et verrouiller la **goupille** dans un des trous disponibles du **prolongateur** .

Si aucun trou n'est disponible en haut du **pied** , sortir le **patin 3** pour augmenter la hauteur du SYAM.

Vérifier la verticalité du SYAM.

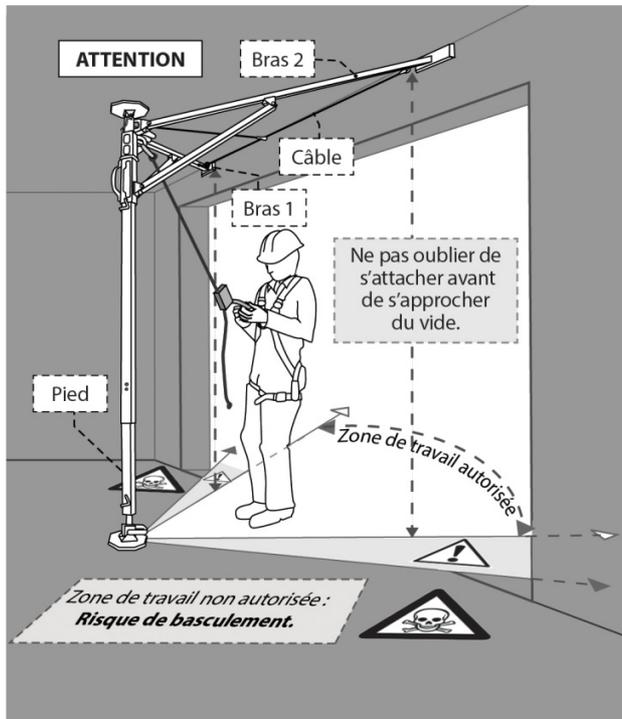


Puis respecter les consignes de **sécurité** et de **rangement** (voir pages 6 à 8).

Consignes de sécurité.

Restez dans la **zone de travail** indiquée sur les schémas, entre le **pied** , les **bras 1 et 2** , sous le **câble** .

8

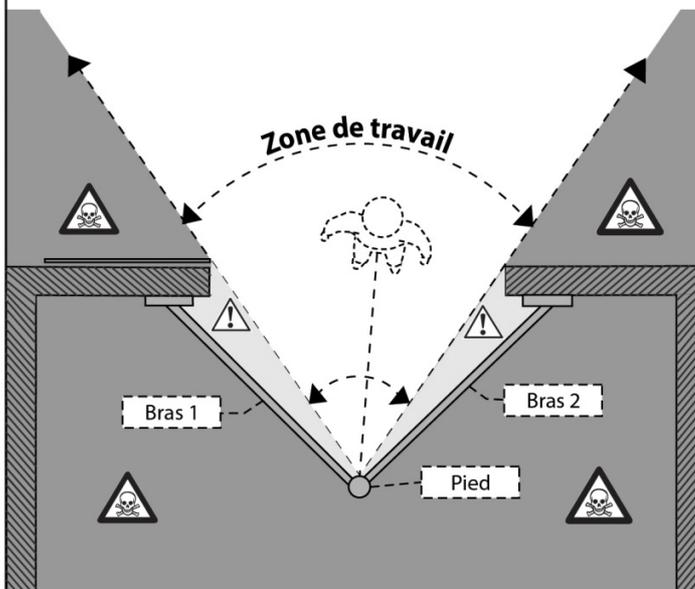


Utilisation directement devant l'ouverture

8 bis



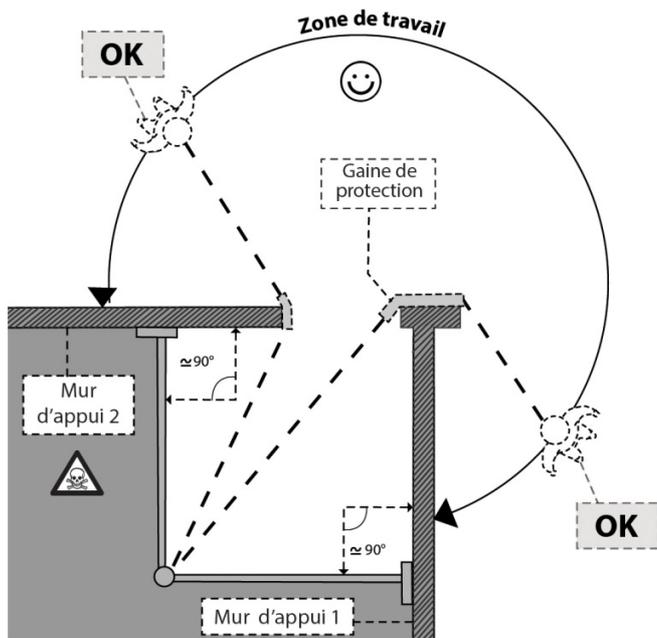
Pour vous repérer, votre épaule ne doit pas aller au-delà des deux bras du SYAM.



SYAM positionné à angle droit.

9

Attention au risque d'effet pendulaire.



Attention ! Les deux bras du SYAM doivent être perpendiculaires aux murs d'appui (1 et 2).

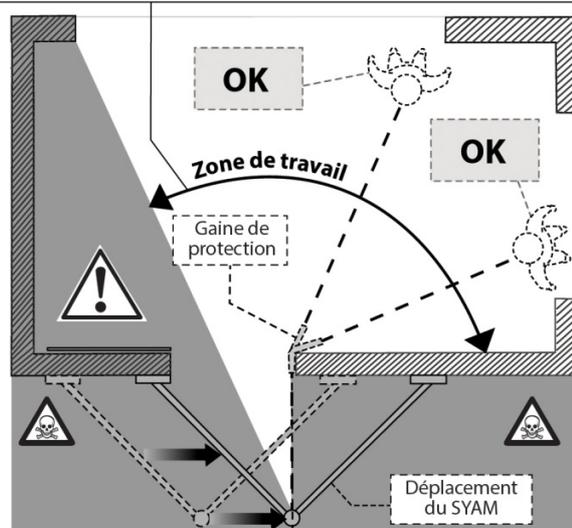
Utilisation à distance (derrière une porte par exemple)

10

Si le **SYAM** est placé derrière une ouverture perpendiculaire à la **zone de travail**, il faut alors positionner le pied selon le schéma ci-dessous :

Après le point de dérivation, la zone de travail doit être déterminée de telle sorte qu'en cas de chute :

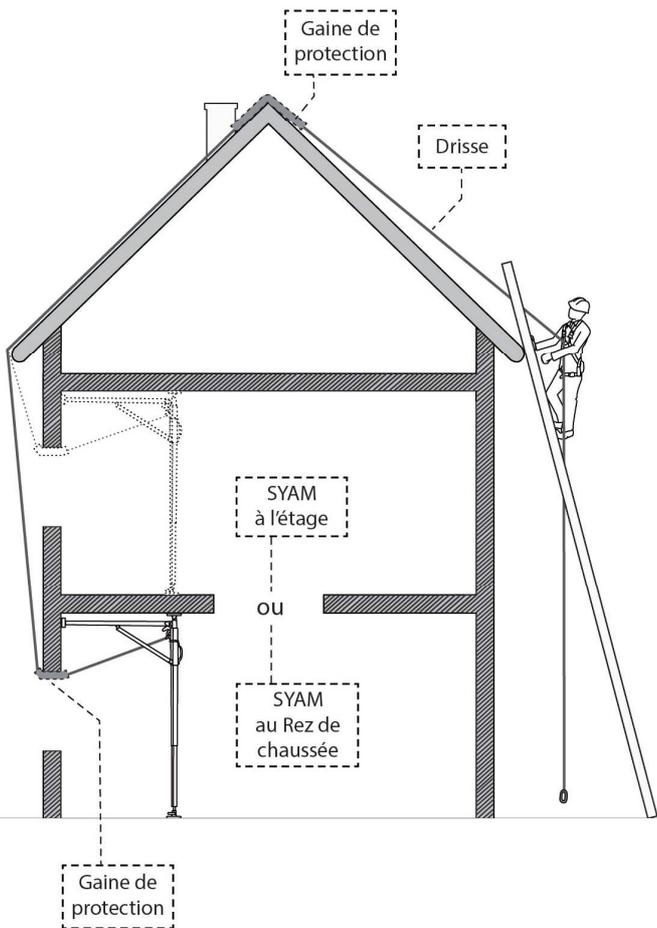
- 1/ Le SYAM ne doit pas basculer.
- 2/ l'effet pendulaire soit impossible (dans le cas de larges ouvertures par exemple).



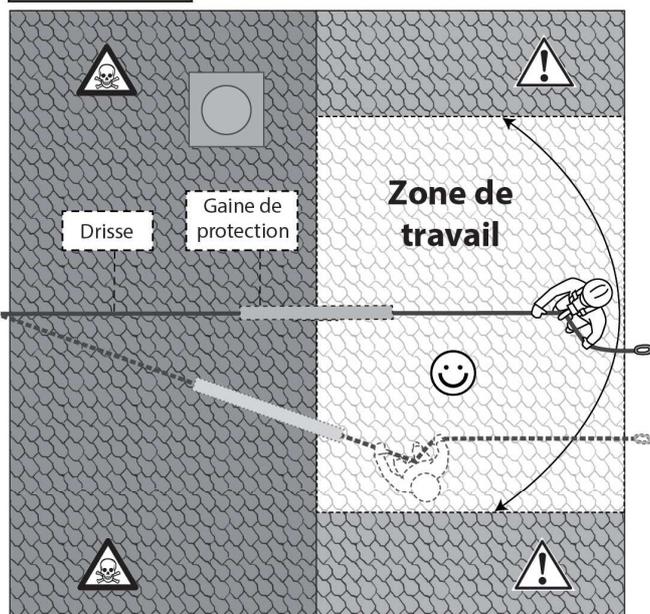
L'ancrage orange doit être dans l'axe du point de dérivation de la corde

Travail en toiture : accès sécurisé depuis le bas de l'échelle

11

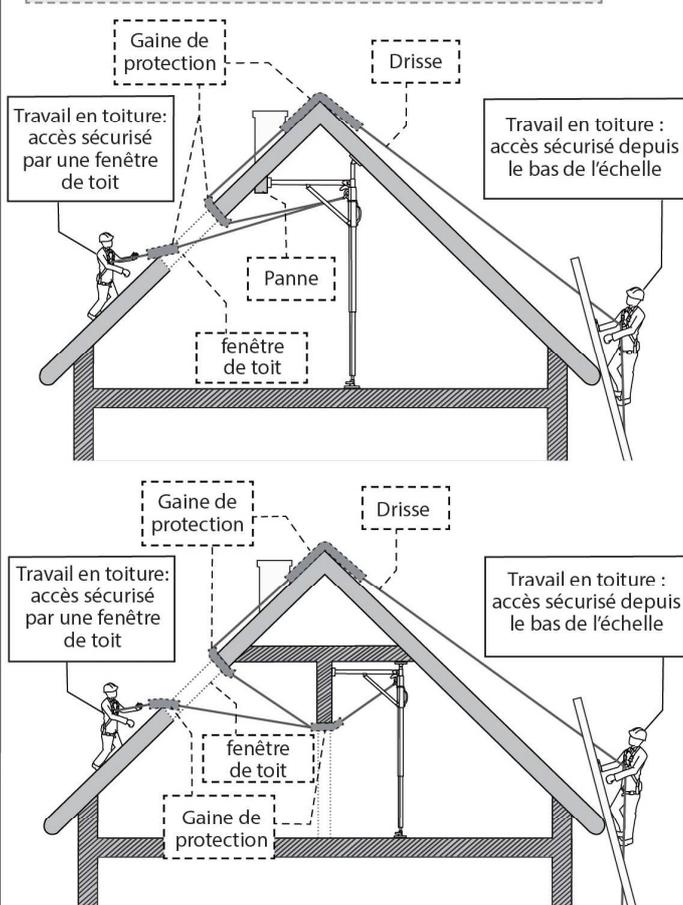


Vue de dessus

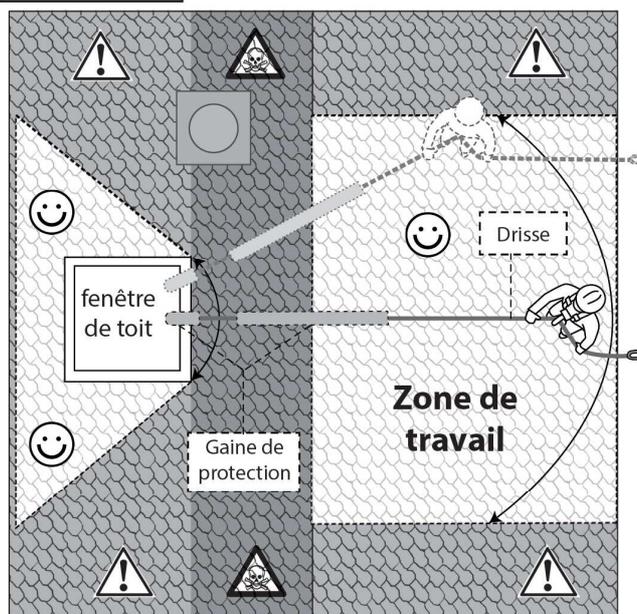


SYAM en appui derrière une panne ou une porte. Voir aussi le schéma 10 pour la position du pied.

12



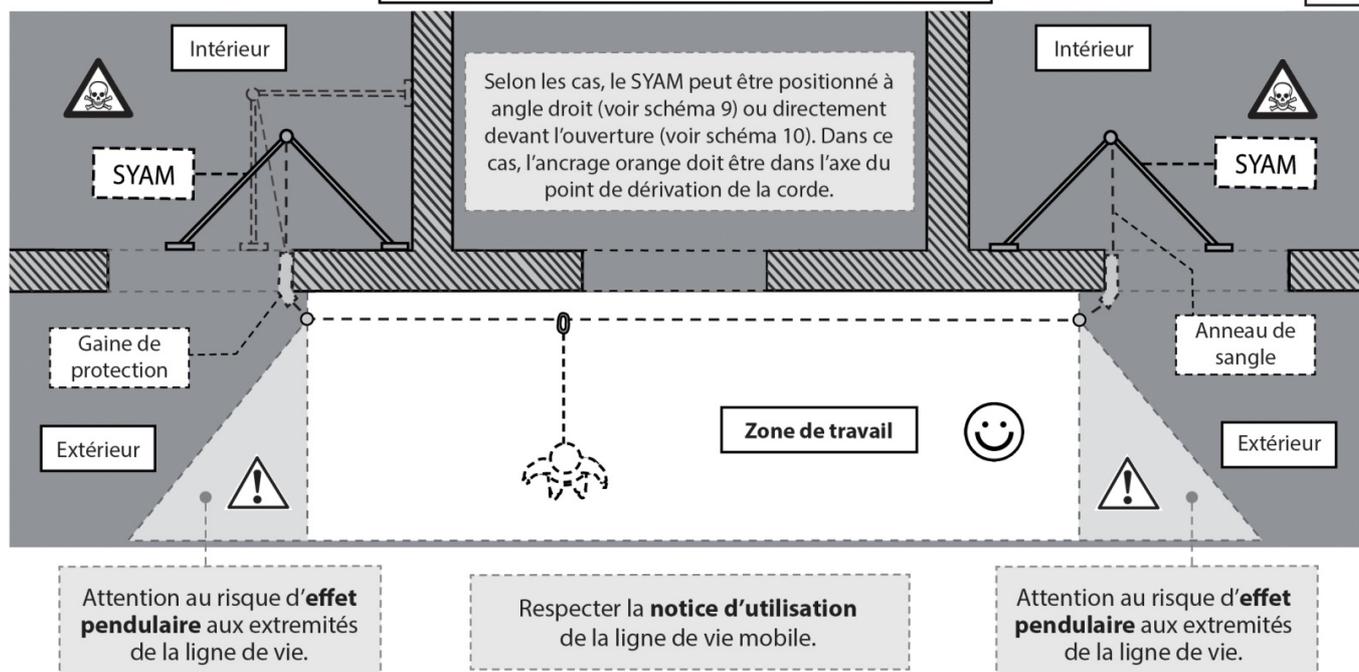
Vue de dessus



Attention au risque d'effet pendulaire.

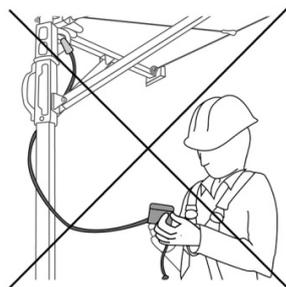
Installation d'une ligne de vie mobile sur deux SYAM.

13



ATTENTION DANGER

14

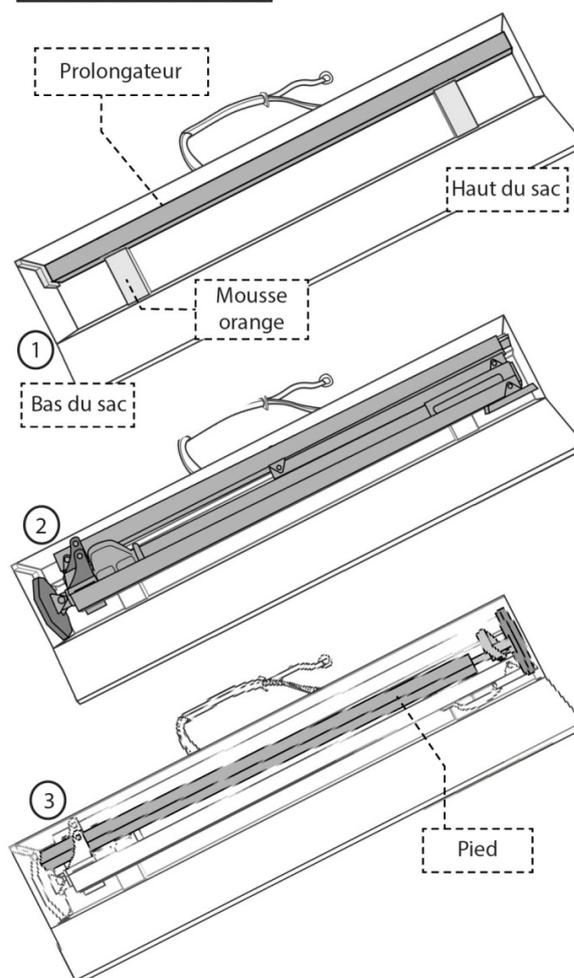


- Vérifier la verticalité du SYAM.
- Lors des déplacements, ne pas entourer votre système antichute autour du SYAM.
- Ne pas retourner le SYAM (l'ancrage orange doit toujours être au plus près du plafond).
- Seul le point d'ancrage orange est autorisé pour raccorder les systèmes antichute, sauf utilisation de deux SYAM et Ligne de Vie (voir schéma 13)

- Attention à l'utilisation de matériel pouvant endommager les harnais et drisses (disqueuse, cutter ...)
- Rester dans la zone de travail de façon à interdire le risque d'effet pendulaire
- Maintenir en permanence l'antichute en légère tension de façon à interdire le risque de chute.
- Pas plus de deux personnes attachées au SYAM.
- Ne pas utiliser le SYAM sans le blocage au plafond.
- Ne pas utiliser le SYAM pour un autre usage que celui pour lequel il est prévu par le fabricant.
- Attention ! Ne pas oublier de se rattacher avant de s'approcher du vide.
- Lorsque le SYAM est installé en retrait du lieu d'intervention, il est nécessaire de positionner le pied du SYAM en respectant les consignes du schéma 10 page 6 et schéma 13 de la notice.
- Ne pas utiliser le SYAM ou tout autre équipement présentant des défauts visibles de détérioration.
- Positionné à angle droit les deux bras du SYAM doivent être perpendiculaires au mur d'appui (voir schéma 9).

Rangement du SYAM.

15



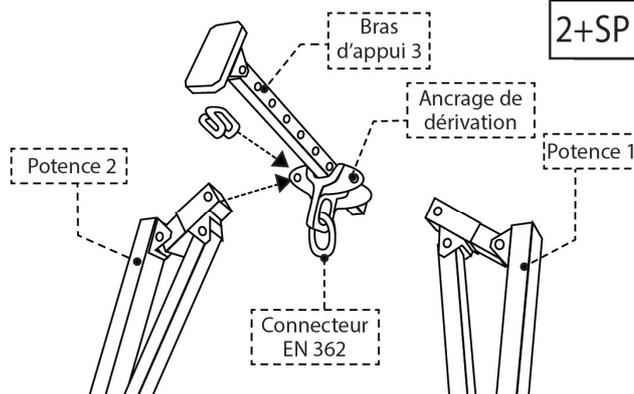
1+SP

Montage du SYAM+ SP et consignes de sécurité.

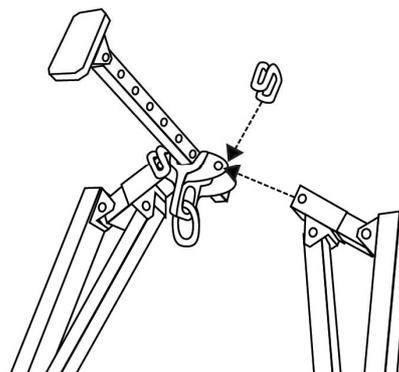
ATTENTION seul l'anneau d'ancrage orange du SYAM est un point d'ancrage autorisé.

Le SYAM+ SP est un système de dérivation d'ancrage et ne doit pas être utilisé comme ancrage principal.

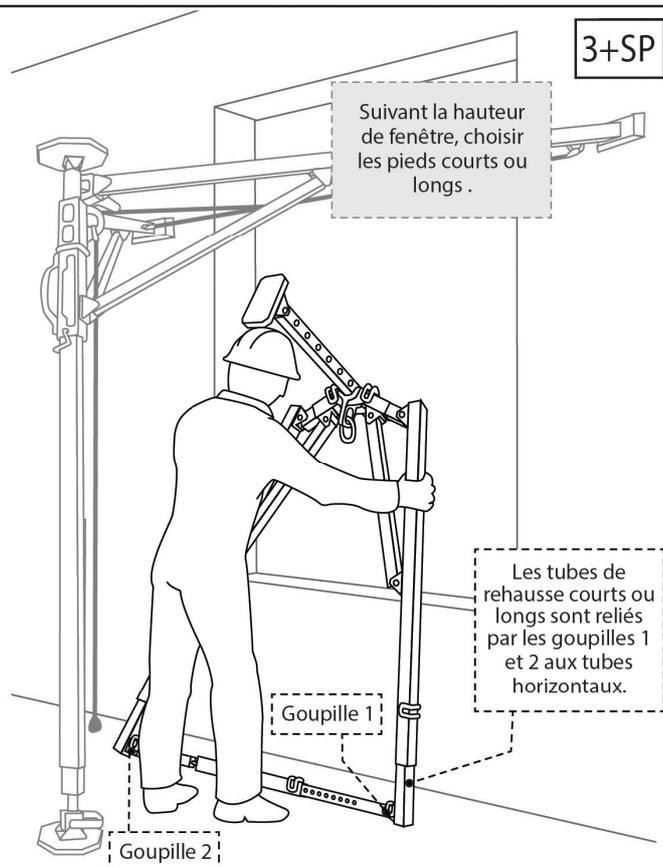
2+SP



Raccorder les potences 1, 2 et le bras d'appui 3 à l'ancrage.
Verrouiller les trois goupilles.

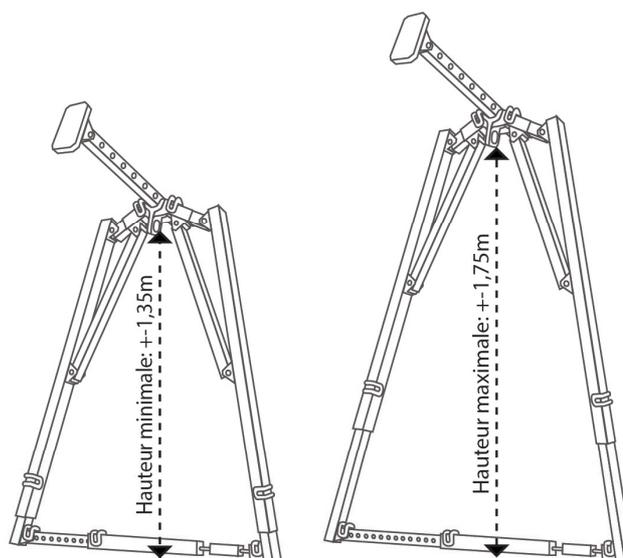


3+SP



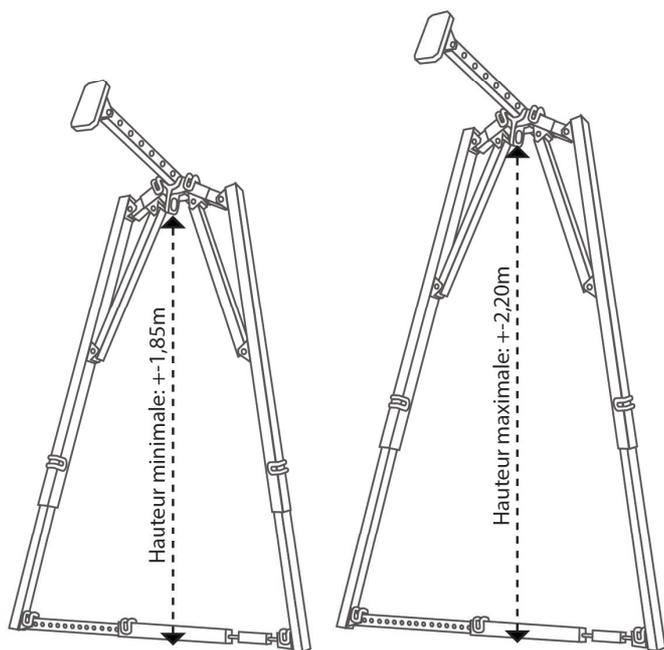
SYAM+ SP version pied court.

4+SP

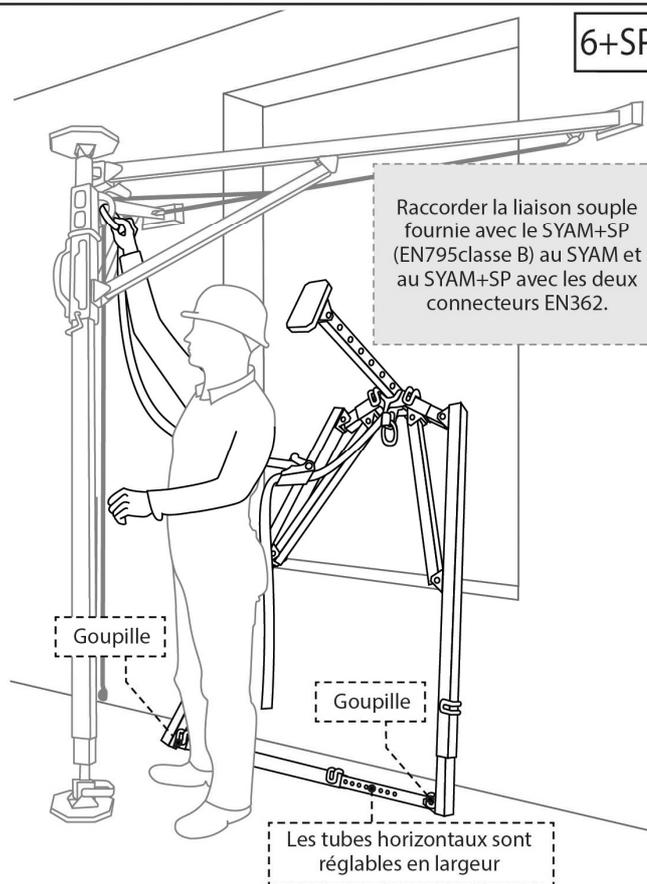


SYAM+ SP version pied long

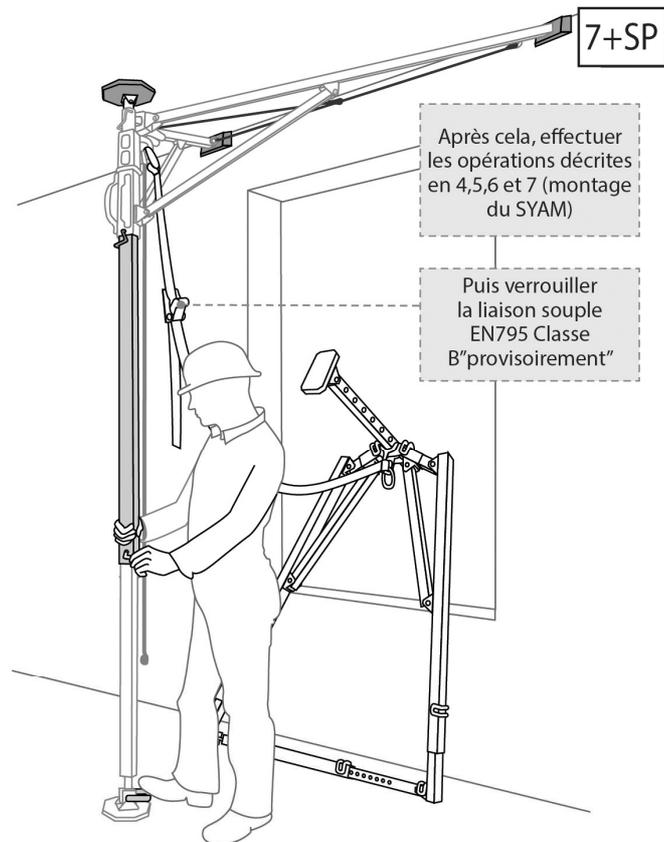
5+SP



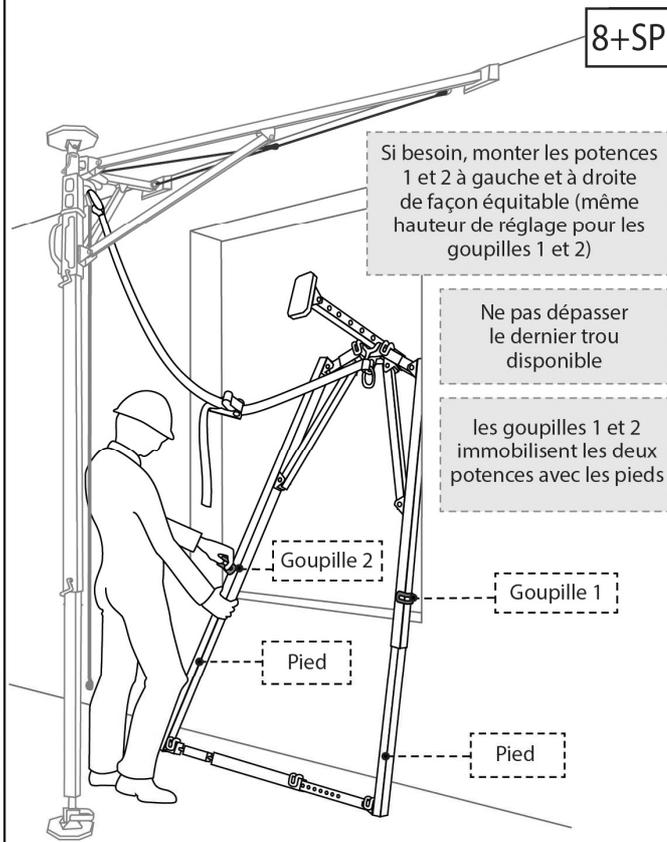
6+SP



7+SP



8+SP



9+SP

Liaison souple verrouillée provisoirement

Baie

Appui de la fenêtre

Positionner le SYAM+ SP sur le rebord de la baie en appui contre la partie remontante de l'appui de la fenêtre.

Régler si besoin l'écartement des tubes horizontaux, les bloquer le plus près possible de la baie (à gauche et à droite) à l'aide de la goupille et du tendeur à cage.

10+SP

Le blocage définitif du SYAM+ SP se fait en verrouillant la liaison souple.

Attention le bras d'appui doit être positionné sur le mur extérieur et à l'horizontale.

Attention avant d'effectuer l'opération, il faut assurer sa sécurité en s'attachant au SYAM par l'intermédiaire de l'ancrage orange.

La liaison souple doit être mise en tension maximale à l'aide du tendeur de sangle.

Après la mise sous tension de la liaison souple qui relie le SYAM au SYAM+ SP, le ressort situé au pied du SYAM doit être comprimé.

11+SP

Utilisation du SYAM+ SP à distance derrière une porte ou une porte fenêtre

Gaine de protection

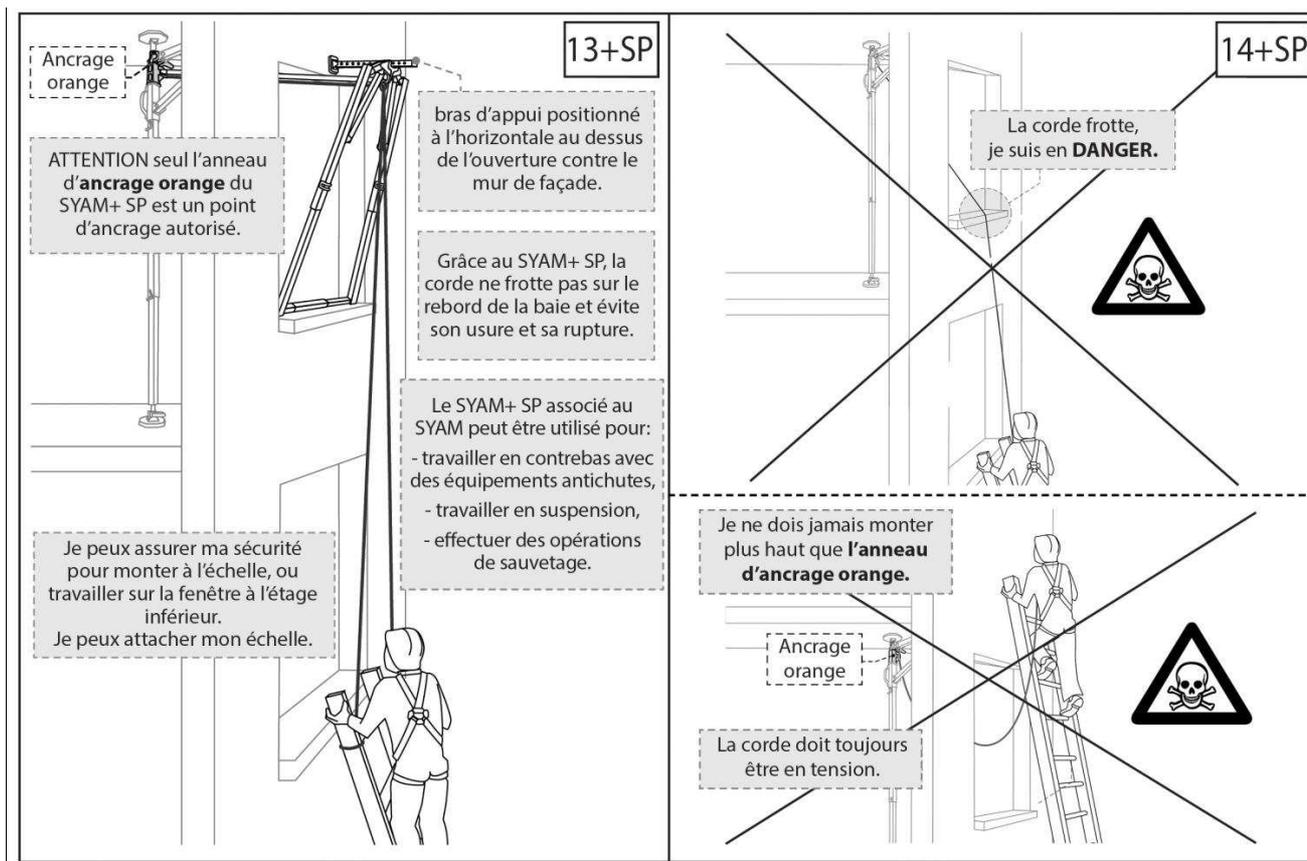
12+SP

La liaison souple EN 795 classe B qui relie le SYAM au SYAM+ SP doit être située dans l'axe de bras du SYAM et du SYAM+ SP pour garantir leur stabilité avant utilisation et interdire le basculement.

SYAM+ SP

Liaison souple EN 795 classe B

SYAM



CONSIGNES DE SECURITE COMPLÉMENTAIRES POUR L'UTILISATION DU SYAM ET DU SYAM+ SP

1. Avant toute utilisation de ces produits, lire attentivement cette notice et la conserver soigneusement.
2. Avant l'utilisation du SYAM et SYAM+ SP, l'utilisateur ou l'autorité responsable de sa sécurité, devra avoir vérifié la solidité des supports.
3. Le SYAM doit être montés exclusivement sur des supports permettant de résister à des efforts supérieurs à 12kN pour le point d'appui au sol sous le patin du SYAM. Au mur, derrière les deux patins muraux du SYAM, les points d'appui doivent résister à des efforts supérieurs à 3,5kN.
4. Seul le point d'ancrage de couleur orange situé en haut du SYAM résistant à une force supérieure à 12 kN doit être utilisé pour raccorder les systèmes associés et compatibles avec le SYAM. Le SYAM+ SP ne doit pas être utilisé comme ancrage mais comme dérivation de l'ancrage orange du SYAM.
5. L'effort exercé sur le SYAM + SP doit toujours être effectué à la verticale en contrebas de l'ancrage de dérivation.
6. Le SYAM et le SYAM +SP doivent être obligatoirement reliés entre eux au moyen de deux connecteurs normés EN 362 et de la liaison souple réglable en longueur normée EN 795 type B fournie avec le SYAM+ SP. La liaison souple doit être mise en tension maximale à l'aide du tendeur de sangle. Après la mise sous tension de la liaison souple qui relie le SYAM au SYAM + SP, le ressort situé au pied du SYAM doit être comprimé.
7. Il est impératif lors du réglage de hauteur des deux potences, de vérifier la bonne mise en place des goupilles qui immobilisent les deux pieds. Attention de veiller à ne pas dépasser le dernier trou disponible sur les deux pieds.
8. Le SYAM et le SYAM+ SP sont utilisables dans toutes les conditions de météorologie et de température sauf si ces dernières risquent d'altérer leur fonctionnement notamment en cas de risque de gel des composants entre eux.
9. Le SYAM et SYAM+ SP sont des composants métalliques donc très conducteurs électriquement, par conséquent toute utilisation du SYAM et du SYAM+ SP en milieu électrique ou proche de source électrique (ligne, transformateur...) doit faire l'objet d'une étude par une personne habilitée à intervenir dans ce type de milieu avant installation. Toutes les précautions devront être prises de façon à éviter tout risque d'accident électrique.
10. Ne pas utiliser le SYAM et le SYAM+ SP pour un autre usage que celui du modèle prévu. Ces équipements ne sont pas destinés au levage de charges.

Nom du produit :	SYAM	SYAM + SP
Date d'achat :		
N° d'identification :		
Date de première utilisation :		
Année de fabrication :		
Nom de l'utilisateur :		

CONTROLE PERIODIQUE SYAM											
Points contrôlés		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Date										
	Nom										
	Visa										
tubes											
Visserie											
Tube supérieur											
Câble sur anneau											
goupilles											

Historique des réparations

Date	Objet	Commentaires	Nom + visa	Date du prochain examen
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				
Année 5				
Année 6				
Année 7				
Année 8				
Année 9				
Année 10				